

fenêtres sur cours pas de calais

Journal Départemental du SNUipp-FSU
Syndicat majoritaire de la profession
Dans la 1ère fédération de la Fonction Publique

Date de dépôt : 03/09/18

P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Edito

La rentrée et son lot de nouveautés ?

Vision pédagogique rétrograde, atteinte à notre professionnalité, culture de l'évaluation, c'est ce qu'a fait depuis plus d'un an, et continuera de faire notre ministre. **Ce n'est pas l'école que nous voulons !**

Ce qui nous attend également, c'est la mise en place du **CAP 2022** :

- **Moins de fonctionnaires et davantage de contractuels** (Un progrès ?)
- **Salaires au mérite et obligation de résultats** (Equitable ou arbitraire ? Ne sommes-nous pas toutes et tous méritant-es ? Nous cherchons toutes et tous à faire progresser les élèves !)
- **Rôle des représentant-es du personnel amoindri et moins de transparence** (Un progrès pour le dialogue social et la défense de tous-toutes et de chacun-e ?)

Encore une année d'annonces médiatiques en tout genre pour faire semblant de faire avancer l'école, et de passages en force de réformes cassant l'École publique, la Fonction publique et ses agents ? Sous prétexte de « **donner plus de souplesse** » et de « **moderniser l'action publique** », **le gouvernement est en train de dynamiter le statut !**



Avec le SNUipp-FSU,
renforcer le pouvoir
d'agir enseignant.

Changeons l'école,

votons !

NON ! Nous n'avons pas confiance en notre ministère austère !
NON ! Nous ne nous laisserons pas faire !

Utilisons notre outil syndical pour nous défendre collectivement !

Ensemble dès la rentrée !

Dominique Dauchot et Maxime Vasseur
Secrétaires Départementaux
du SNUipp-FSU 62



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

SEPTEMBRE 2018

Salaires et pensions

... Imposons de meilleurs salaires !

Un pouvoir d'achat toujours en berne !

Une des promesses de campagne d'Emmanuel Macron était d' « **améliorer le pouvoir d'achat de tous les salariés** ». Mais cela ne concerne visiblement pas les cinq millions d'agents de la Fonction publique...

En effet, lors du rendez-vous salarial très attendu du 18 juin, seules quelques mesures de portée limitée ont été proposées (Compte Epargne Temps, indemnités kilométriques...). Aucune avancée significative n'a donc été présentée pour compenser **les pertes subies par les agents** ces dernières années (gel du point d'indice, report d'un an des mesures PPCR, rétablissement de la journée de carence, compensation insuffisante de la CSG...)

La FSU a de nouveau exigé des mesures concrètes pour notre pouvoir d'achat notamment la revalorisation de la valeur du point d'indice et ce, dès l'ouverture de discussions qui, suite au protocole PPCR, permettraient

d'améliorer les déroulements de carrières, d'harmoniser davantage les grilles de rémunérations et de mieux reconnaître les qualifications. La FSU a également réclamé **l'égalité de salaire entre les femmes et les hommes**.

La FSU refuse que les fonctionnaires soient de nouveau pénalisés et que le décrochage de salaires avec le secteur privé s'accroisse davantage.

Par ailleurs, suite aux affirmations du président de la République d'une **nouvelle refonte d'ampleur des régimes de retraite**, dont les discussions sont prévues cet automne, **le SNUipp-FSU s'inquiète de l'avenir de nos retraites** et des effets négatifs probables que cette réforme pourrait avoir sur le montant de nos pensions, l'âge d'ouverture des droits, la fin des retraites complémentaires...

Car nul doute que ces réformes seront menées avec la perspective de donner un nouveau coup de rabot sans précédent au niveau de vie des retraités et futur-es retraités-es...

Déclassement salarial, retraites

Plus d'infos sur :



Avec le SNUipp-FSU, imposer de meilleurs salaires.

Changeons l'école, votons !

Santé au travail

... Exigeons une vraie médecine de prévention !

Les enseignant-es sont les plus exposé-es aux risques psychosociaux

C'est ce qu'avait révélé une étude de la DEPP (*Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance*) En cause : l'intensité du travail. Les enseignant-es du 1er degré déclarent subir de nombreuses contraintes de temps et de pressions dans leur métier auxquelles s'ajoutent le manque de soutien hiérarchique et de moyens nécessaires pour bien faire leur travail, tant au niveau du matériel que de la formation, selon l'étude. Nous ajouterons également la perte de sens du métier avec les nombreuses réformes, programmes et parfois les violences verbales, psychologiques ou physiques subies au travail ! Ceci explique cela... mais n'oublions pas que l'employeur doit agir pour la santé et la sécurité de ses agents. Sa responsabilité est engagée !



Avec le SNUipp-FSU, exiger une vraie médecine de prévention.

Changeons l'école, votons !



Le SNUipp et la FSU sont engagés et agissent au quotidien pour améliorer vos conditions de travail

Vous informer, vous accompagner :

Nous vous informons sur vos droits et répondons à vos questions, nous vous guidons dans vos demandes, nous vous accompagnons chez votre IEN ou à l'IA si besoin...

Exiger une vraie médecine du travail

Chaque agent a droit à une visite médicale tous les 5 ans, réclamez-la. Nous suivrons votre demande et interviendrons si nécessaire

Elèves à BEP : il ne suffit pas de décréter l'inclusion !

Le SNUipp avec la FSU sont à l'initiative de groupes de travail qui ont abouti à la reconnaissance de la souffrance au travail et à la parution d'un guide intitulé : **PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS CONFRONTÉS À DES SITUATIONS DIFFICILES AVEC DES ÉLÈVES À BESOINS ÉDUCATIFS PARTICULIERS OU À COMPORTEMENT PERTURBATEUR**

Interventions et participation aux CHSCT départemental, académique et ministériel

Le SNUipp et la FSU participent activement et interviennent en CHSCT pour améliorer votre santé, votre sécurité et vos conditions de travail. **Consultez notre site.**



Carte scolaire

... Obtenons une réduction des effectifs !

Le grand écart entre discours ministériel et réalité de terrain

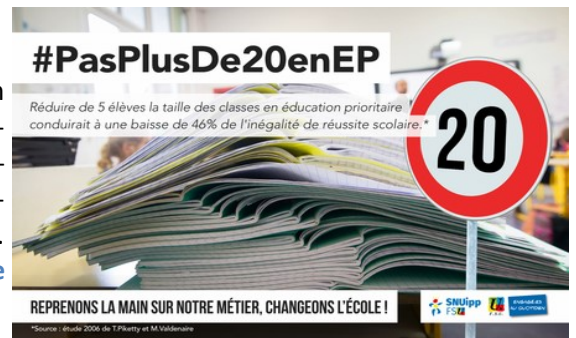


Carte scolaire à retardement : encore des fermetures en septembre ?

L'instance « carte scolaire » s'est tenue en février et, hormis les ouvertures/fermetures révisables, les opérations de carte scolaire sont bouclées à la veille des vacances d'été. **Or l'IA nous a annoncé fin juin que de nouvelles fermetures seraient possibles !** Comment peut-on travailler dans de telles conditions ? Quel mépris des personnels et des élèves ! Le SNUipp-FSU s'opposera à toute fermeture à la rentrée.

CP et CE1 à 12 en Education Prioritaire

Mesure phare du ministre à la rentrée 2017, ce dispositif a été mis en place en détournant les moyens budgétaires et au détriment notamment des « plus de maîtres que de classes », des maternelles et du rural. Pour le Pas de Calais, le ministère a octroyé 92 postes. Or, à la rentrée 2018, il faut dédoubler 206 classes (CP en REP et CE1 en REP+). Résultat : **101 fermetures de classes et 29 « plus de maîtres que de classes » supprimés !**



Quel avenir pour l'école rurale ?

Une enquête lancée par le SNUipp-FSU a permis de montrer que l'école rurale avait été particulièrement impactée par la carte scolaire et qu'elle avait surtout servi de variable d'ajustement pour permettre la

poursuite du dédoublement des classes de CP et CE1 en EP. **Cette mesure insuffisamment budgétée a entraîné des fermetures de classes ou de petites écoles.**

Le ministère poursuit également la restructuration du maillage des écoles : **tout est mis en œuvre pour engager**

les départements dans des conventions ruralité. Cela se traduit par des fusions d'écoles, des concentrations de regroupements pédagogiques, mais aussi par un rapprochement avec le collège, qui peut prendre la forme d'une cité scolaire sur un même site, de la maternelle à la troisième.

Pour le SNUipp-FSU, les restructurations du réseau des écoles ne doivent pas conduire à la réduction, voire à la disparition, du service public d'éducation dans les territoires ruraux. Cela entraînerait à terme, la mise en concurrence des territoires et un sentiment d'abandon qu'expriment de nombreux citoyens éloignés des centres urbains. **Au contraire, l'école rurale doit être valorisée pour ses innovations et ses apports pour la réussite des élèves.**

Les revendications du SNUipp-FSU : De vrais moyens pérennes pour faire réussir tous les élèves

- baisse des effectifs par classe : pas plus de 20 élèves par classe en Education Prioritaire, pas plus de 25 en « ordinaire » et pas plus de 15 en TPS
- des effectifs allégés pour les multiniveaux, pour les inclusions, pour les organisations pédagogiques complexes
- le rétablissement et le développement des RASED
- la généralisation du « plus de maîtres que de classes »
- une aide administrative statutaire et pérenne pour la direction d'école
- des remplaçant-es en nombre suffisant
- une vraie formation continue, sur le temps de travail, pour toutes et tous



Avec le SNUipp-FSU, obtenir une réduction des effectifs.

Changeons l'école, votons ! SNUipp FSM

Education prioritaire

... Exigeons une nouvelle carte au plus près des situations des écoles !

Une nouvelle carte de l'Éducation Prioritaire (EP) pour la rentrée 2019



La politique de l'éducation prioritaire a été lancée en 1981 pour donner plus à ceux qui ont le moins et corriger ainsi les inégalités sociales. La dernière carte de l'ÉP, redéfinie pour la rentrée 2015, avait créé les REP et les REP+. **Le classement des écoles maternelles et élémentaires s'est effectué selon l'indice social du collège de secteur : taux de boursier, pourcentage des élèves issus des catégories sociales les plus défavorisées, pourcentage d'élèves issus de Zone Urbaine Sensible, pourcentage d'élèves en retard à l'entrée en 6^{ème}...** Des critères plus ou moins adaptés selon les académies et départements pour coller à la dotation ministérielle... mais qui ont exclu nombre d'écoles dites orphelines car non rattachées à des collèges classés en éducation prioritaire.

Une nouvelle carte mais quels critères ?

A l'heure actuelle, malgré les demandes réitérées du SNUipp-FSU, **le ministère ne nous a toujours pas fourni les critères qui serviront à l'élaboration de la nouvelle carte de l'éducation prioritaire.** Seront-ils identiques à la précédente carte, l'enveloppe budgétaire sera-t-elle amputée, les appellations REP et REP+ seront-elles conservées ? **Nous revendiquons une appellation unique et demandons que la nouvelle carte de l'EP parte des situations réelles des écoles maternelles et élémentaires et non plus de celles d'un collège tête de réseau. Renvoyez-nous rapidement la situation de votre école si vous souhaitez qu'elle intègre l'EP afin que nous puissions intervenir.**

3 000 € en REP+ : entre embrouille et nouvelles inégalités...

Une prime au mérite

Promesse de campagne d'Emmanuel Macron, le Ministre de l'Éducation a annoncé le 2 juillet dernier qu'**une partie de la prime de 3 000 €, soit 1 000 € nets, sera versée à tous les enseignants de REP+ dès la rentrée 2018.**

Les 2 000 € restant seraient distribués sous la forme d'une part variable qui prendraient en compte « **la valorisation de l'investissement collectif des équipes** » et « **la possibilité d'un adossement d'une partie de cette indemnité aux progrès des élèves et à l'accomplissement de projet d'école et d'établissement qui y contribue** ». C'est donc bien l'introduction d'une **rémunération au mérite** que le Ministre entend mettre en place.

Un temps que l'on pensait révolu

Rémunérer les enseignant-es au mérite en EP n'est pas une nouveauté. C'était déjà le cas pour la part variable de la prime ECLAIR que le SNUipp-FSU avait dénoncée car **cela créait plus d'injustices et de démotivation que cela n'influe sur la réussite des élèves.** Quel critère objectif présidera l'attribution de cette nouvelle part variable à telle équipe plutôt qu'à une autre ? Le SNUipp-FSU s'opposera à nouveau à ce genre de dérive, d'autant que **les études internationales montrent que le pilotage du système éducatif par les résultats des élèves et la rémunération au mérite est contre-productif.**

Le SNUipp-FSU exige donc que cette prime de 3 000 € soit versée sans conditions pour toutes et tous, y compris les AESH, les personnels en CUI et les AED aujourd'hui écartés de toutes indemnités....



RIS cinéma Le maître est l'enfant
- 19 juin 2018 à BRUAY LA BUISSIÈRE
- 22 juin 2018 à CALAIS

Avec les représentant-es du SNUipp-FSU Pas-de-Calais

Alexandre Mourot, réalisateur et jeune père, tourne ce film dans une classe de la plus ancienne école Montessori de France. Cette projection a été l'occasion, pour les nombreux collègues présents, de débattre sur la défense de notre liberté pédagogique et la défense des services publics.

... Promotions, mouvement, permutations : Tous et toutes concerné-es !

Aux conditions de travail dégradées des enseignant-es s'ajoutent des difficultés dans la gestion des carrières des personnels du 1^{er} degré...



MOUVEMENT

La CAPD des 2nd et 3^{ème} temps du mouvement a eu lieu le 4 septembre. Notre département est déficitaire à la rentrée et l'IA nous a annoncé le recrutement de 55 contractuels, ce que le SNUipp-FSU dénonce.

PERMUTATIONS

Après la phase informatisée de mars, une phase manuelle (ineat/ineat) a permis à quelques collègues de changer de département, notamment dans le cadre d'échanges avec le 59. Mais un certain nombre d'agents vont se retrouver encore cette année dans des situations de séparation familiale difficile faute de n'avoir pu obtenir le département demandé.

HORS CLASSE

Malgré les interventions répétées du SNUipp-FSU, le contingent d'agents promus n'a pu être connu avant la tenue des CAPD. Dans le Pas-de-Calais, celle-ci a eu lieu le 21 juin après bien des péripéties de calendrier puisque le ministère était à la traîne ! Fin juillet, le ministère a annoncé un taux de promotion pour les PE fixé à 13,2 % en 2018 et à 15,1 % en 2019. Le SNUipp-FSU a immédiatement réclamé les statistiques actualisées de la répartition par corps, grades et échelons des PE. Nous continuerons à faire valoir le rapprochement avec le taux du 2nd degré qui est cette année de 17%.

Distinction Instituteurs et professeurs des écoles

La circulaire nationale s'est appliquée de manière diversifiée : au critère d'ancienneté générale de services, certains ont préféré distinguer instituteurs et professeurs des écoles. Des collègues sont partis à la retraite sans avoir pu accéder à la hors-classe alors qu'ils auraient pu y prétendre.

Avis arbitraire

A cela s'ajoute un avis IEN et DASEN parfois injustifiable au regard de la note prise en compte ou du parcours professionnel et son aspect pérenne qu'il faut impérativement revoir. Au vu des difficultés rencontrées, le SNUipp-FSU a déposé au nom du premier degré une alerte sociale.

Nous invitons tous les personnels en désaccord avec l'avis octroyé à nous contacter afin d'effectuer un recours.

CLASSE EXCEPTIONNELLE

Les premières campagnes de promotion à la classe exceptionnelle illustrent déjà les problèmes liés au contingentement des grades. Les déroulements des carrières des personnels promouvables, quels que soient les viviers, s'annoncent déjà bloqués pour un très grand nombre de collègues. Ces blocages, à l'instar de ce que le GRAF des attachés a déjà démontré, ont pourtant été soulignés par la FSU dès le début.

La création de cette classe exceptionnelle dont l'accès est réduit à 10 % des PE et qui est avant tout réservée à certaines fonctions, introduit, de fait, le principe de deux carrières distinctes chez les PE. C'est une première qui va à l'encontre du principe « même métier, même dignité » que nous défendons.

Le SNUipp-FSU dénonce cette rupture d'égalité et refuse l'idée qu'il y aurait des PE de « seconde zone » qui n'auraient pas les mêmes possibilités de carrière qu'une petite partie de leurs collègues.

Ce nouveau grade est clairement un outil managérial de gestion des personnels.

Et pourtant... peut-être pas toutes et tous traité-es de manière équitable...

Les chantiers de la Fonction publique, au nombre de 4 (dialogue social, mobilité, salaire et contractualisation), sont ouverts et pour chacun d'eux, des groupes de travail sont organisés entre le ministère des comptes et de l'action publique et les organisations syndicales. Sous couvert d'établir « **un nouveau contrat social avec les agents publics** », le gouvernement prépare une refonte profonde de la Fonction publique en détricotant le statut de ses agents, ce qui ne sera pas sans conséquences sur la qualité des services publics.

L'objectif affiché par le gouvernement est la réduction de la part de la dépense publique dans le PIB de 4 points d'ici à 2022, la suppression de 120 000 emplois de fonctionnaires.

Concernant le dialogue social, la volonté

affichée serait de réduire le nombre d'instances afin d'être « plus efficaces ».

En réalité, il s'agit de la transformation des missions des CAPD, afin de les réduire à des instances de recours. La mobilité des personnels, les promotions, les temps partiels et autres congés de formation seraient décidés au sein des services des DSDEN. Les CAPD ne seraient réunies qu'en cas de recours engagés par les personnels. Transparence et équité ne seraient plus à l'ordre du jour.

Concernant les CHSCT, une fusion avec les CT est prévue. Selon le ministère, il n'y aurait aucune perte de compétences ; les questions de santé, de sécurité et de conditions de travail seraient traitées en parallèle dans des groupes de travail puis présentées et

validées en CT. A l'heure où les conditions de travail ont des incidences sur la santé, il y a urgence à maintenir les CHSCT dans leur forme actuelle.

La FSU rappelle que les dispositions du préambule de la Constitution qui reconnaissent que « **tout travailleur participe par l'intermédiaire de ses délégués à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises** » ont tout leur sens pour les agent-es de la Fonction publique. Ces dispositions ne sont pas seulement une garantie pour les personnels, elles sont aussi et peut-être surtout au cœur du pacte républicain. Une pétition est en ligne sur le site de la FSU (www.fsu.fr)

Défendons-nous, signons la pétition !



Avec le SNUipp-FSU, sortons la tête de l'eau.

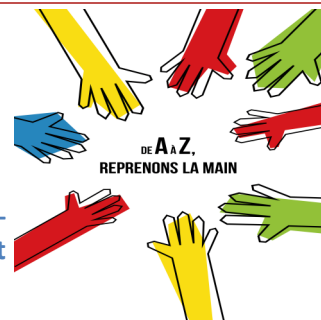
Changeons l'école, votons !



... Renforçons le pouvoir d'agir enseignant !

Jean Michel Blanquer avait dit qu'il ne toucherait pas aux programmes. Il a menti !

Il les a « ajustés » ! Dans son élan, il ressort des tiroirs poussiéreux la « culture de l'évaluation » et réduit la formation (déjà très réduite elle-même !) aux fondamentaux écrasant au passage la liberté pédagogique de l'enseignant concepteur de son enseignement !



Enseignant concepteur ou exécutant ?

Contrairement aux pays anglo-saxons nous avons, en France, des programmes nationaux, qui ont force de Loi. La liberté pédagogique, elle aussi inscrite dans la Loi, est ce qui permet aux enseignant-es d'**élaborer les situations d'apprentissages les plus pertinentes, dans le contexte de leur classe, pour faire progresser et réussir tous leurs élèves.**

A contrario, un encadrement contraignant des pratiques des enseignant-es comporte des risques importants d'éteindre les dynamiques pédagogiques.

Des responsables d'organismes internationaux (*) ont alertés à ce sujet. Christian Maroy, Professeur à l'université de Montréal, explique qu'au Québec, s'exerce un encadrement serré du travail pédagogique des professeurs, contraints à un travail d'équipe prescrit. Cette « gestion de la pédagogie », entièrement tournée vers la question du « rendement scolaire », génère chez les enseignant-es des effets de « **déprofessionnalisation** » et même de **déresponsabilisation professionnelle**.

En France, au-delà même des pressions concernant les méthodes et les manuels exercées maintenant dans de nombreuses circonscriptions, se développe une transformation du travail en équipe. En effet, certains collègues de CP et de CE1 en Education prioritaire sont fortement incités à adopter les mêmes progressions et les mêmes emplois du temps pour avancer au même rythme. **Pour le SNUipp-FSU, le travail en équipe ne doit pas se transformer en nouveau cadre de contrôle et de prescription, il doit rester ce qu'il est : un lieu de réflexion pédagogique où les dynamiques se construisent librement.**

Individuellement ou collectivement, les enseignants français doivent être considérés comme des concepteurs, et non comme des exécutants. Ne nous laissons pas faire ! Contactez-nous.

(*) la Directrice générale de l'UNESCO, le Directeur général de l'Organisation internationale du Travail, le Directeur général de l'UNICEF, l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le Développement et le Secrétaire général de l'Internationale de l'Éducation

Evaluations CP/CE1, Formation continue...

Plus d'infos :



APC sur les fondamentaux NON !

Se réappropriier les 108 h OUI !

Ajustements des programmes

Une réécriture guidée par les partis-pris d'un ministre...

Passage en force

Des ajustements des programmes 2016 proposés par le Conseil Supérieur des Programmes (CSP) entrent en vigueur à la rentrée 2018, malgré leur rejet unanime par le Conseil Supérieur de l'Éducation en juillet 2018. **Ces ajustements doivent être prochainement prolongés par des repères annuels produits unilatéralement par la DGESCO**, modifications des programmes, outil de travail des enseignants, après la sortie des classes, affichent un mépris certain pour les personnels enseignants.

Une véritable réécriture

Consacrés aux fondamentaux « **lire, écrire, compter, respecter autrui** », les nouveaux textes se conforment aux convictions martelées dans la presse par un Ministre d'abord préoccupé par **le détricotage de la loi de refondation de 2013**.

De fait, les ajustements sont une véritable réécriture qui marque d'abord **une rupture avec le principe de progressivité des apprentissages au sein des cycles**. Plusieurs amendements des programmes sont emblématiques des partis-pris ministériels : en lecture, insistance sur la maîtrise du code et la fluidité supposée permettre en soi l'accès à la compréhension ; en cycle 3, suppression du prédicat et retour de notions grammaticales traditionnelles



Inverser la vapeur

Pour le SNUipp-FSU, le cadre de référence des enseignements doit rester celui des programmes 2016, élaborés à l'issue d'une longue concertation et votés à l'unanimité par la communauté éducative. Si des évolutions sont souhaitables, ces aménagements doivent se fonder sur les remontées des besoins exprimés par les équipes pédagogiques. Tout le contraire du pilotage vertical exercé par l'actuel ministère.

Avec le SNUipp-FSU, revoir le temps de travail.

Changeons l'école, votons !



Adhésion 2018 / 2019

... Soyons plus forts ensemble !



échelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs								150	157	168	183
PE & Psy EN		142	145	151	157	167	177	190	202	217	233
PE & Psy EN HC	200	214	228	247	262	277					
PE & Psy EN cl. ex.	242	255	268	287	310	320	340				
PEGC						147	153	162	170	180	190
PEGC HC					216	232					
PEGC cl. exc.		234	247	263	278						

PE Stagiaire : 80€

Retraité-es	< 1500€ : 110€	<2000€ : 138€	>2000€ : 158€

AVS, EVS, AESH : 40€

Etudiant-e, Disponibilité, Congé : 40€

Montant de la cotisation Euros

- par chèque (s) à l'ordre du SNUipp Pas de Calais
- par prélèvements en fois (8 prélèvements maxi) ⇨ remplir l'autorisation de prélèvement ci-dessous et joindre un RIB ou RICE.

Les autorisations de prélèvement sont valables pour l'année scolaire en cours. Elles seront renouvelées par tacite reconduction et cesseront sur simple demande de votre part. A chaque rentrée scolaire vous recevrez un courrier de mise à jour de votre situation.

Crédit d'impôts :

En 2020, vous pourrez déduire 66% de la cotisation syndicale de votre impôt sur le revenu de 2019. Si vous n'êtes pas imposable, ce montant vous sera remboursé par l'administration fiscale.



NOM.....
 NOM de naissance :
 Prénom.....
 Date de naissance..... Sexe : M F
 Adresse.....

 Code Postal..... Ville.....
 E-mail.....
 Tél.....

Établissement scolaire de rattachement :

Code Postal..... Ville.....

<input type="checkbox"/> Adj. Mat. <input type="checkbox"/> Adj. Elém. <input type="checkbox"/> Adj. SEGPA/EREA <input type="checkbox"/> Adj. Spé. <input type="checkbox"/> Dir.....classes <input type="checkbox"/> Dir. Spé <input type="checkbox"/> EMF <input type="checkbox"/> CPC/CPAIEN <input type="checkbox"/> BD <input type="checkbox"/> BD FC <input type="checkbox"/> décharge de dir. <input type="checkbox"/> TRS <input type="checkbox"/> AVS / EVS <input type="checkbox"/> Retraité-e <input type="checkbox"/> autres cas (<i>préciser</i>)	Travaillez-vous à temps partiel? <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> oui quotité % Temps partiel : Appliquez la formule : cotisation temps plein x quotité Nomination <input type="checkbox"/> à titre déf. <input type="checkbox"/> à titre pro. <input type="checkbox"/> Congé formation <input type="checkbox"/> Disponibilité <input type="checkbox"/> CLD/CLM <input type="checkbox"/> Congé parental
---	--

Je me syndique à la section Pas de Calais du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et PEGC.

Je demande au SNUipp-FSU Pas-de-Calais de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06-01-78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp-FSU Pas-de-Calais.

Le..... Signature :

Mandat de Prélèvement SEPA CORE



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNU IPP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNU ipp. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle..

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Référence Unique Mandat (réservé au créancier) :

Paiement : Récurrent

Veuillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier

Débiteur

Vos Nom Prénom(*) :

Votre Adresse (*) :

.....

Code postal (*) :Ville (*) :

Pays (*) :

Identifiant Créancier SEPA : FR 54 ZZZ 406244

Nom : **SNU IPP 62**

Adresse : 16 rue Aristide Briand

Code postal : 62000

Ville : ARRAS

Pays : **FRANCE**

IBAN (*)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

BIC (*) :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Le (*) :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 A (*) : Signature (*) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. ». Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

... Défendons nos droits !



Réforme des retraites : où en est-on ?

" Un euro cotisé donne les mêmes droits, quelque soit le moment où il a été versé, quel que soit le statut de celui qui a cotisé " a déclaré le Président dans son programme.

Les orientations envisagées par le gouvernement :

- le régime des retraites sera toujours " par répartition " ce qui signifie que les cotisations retraites d'aujourd'hui sont transformées en retraites d'aujourd'hui,
- le calcul du montant des retraites sera effectué sur le nombre de points achetés - il n'y aurait plus de durée d'assurance
- que l'âge de départ en retraite ne devrait pas augmenter - un âge *plancher* serait établi c'est à dire un âge d'ouverture des droits
- le niveau des pensions ne devrait pas baisser...

Restent sans réponse pour le moment :

Concernant le point : Quelle sera sa valeur d'achat et quelle sera sa valeur au moment du calcul de la retraite ?
Comment le point de retraite sera-t-il indexé pour permettre la conservation du pouvoir d'achat des retraité-es ?
Comment la solidarité - droits familiaux, périodes de chômage, pensions de réversion, régimes spéciaux- sera-elle financée ?

Ces questions d'importances montrent que **cette réforme est loin d'être aboutie et que de nombreux paramètres méritent d'être affinés.**

Le calendrier - qui a déjà pris du retard - envisagerait une période transitoire : pendant 5 ans, après la promulgation de la loi, les anciennes règles s'appliquent puis pendant 5 ans les deux systèmes coexistent pour qu'en 10 ans la transition soit faite.

En conclusion, de nombreuses inquiétudes subsistent autant pour les pensions à venir que pour les pensions actuelles. Vos représentants du SNUipp-FSU suivent ce dossier de près et feront preuve de la plus grande vigilance pour que cette réforme ne se résume pas encore une fois à la baisse de nos pensions.



Par prélèvements mensuels :
Remplir le bulletin d'adhésion ci-joint



Par CB en ligne (en 1 ou plusieurs fois) :
<https://adherer.snuipp.fr/62>



Par chèque (en 1 ou plusieurs fois) :
Remplir le bulletin d'adhésion ci-joint



POUR MON MÉTIER | POUR MOI POUR L'ÉCOLE

Fenêtres sur cours Pas-de-Calais, journal du SNUipp-FSU, bimestriel, prix : 0,5€. Directeur de la publication : Dominique Dauchot. Rédaction : Sabrina Bamouhami, David Blothiaux, Arnaud Delplanque, Alain Dercourt, Jérôme Pannier, David Scarpa, Maxime Vasseur. CPPAP 0420S07249 - ISSN 1165 - 6417 Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp-FSU 62. Conformément à la loi du 08.01.78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp-FSU 62 Maison des sociétés, 16 rue A. Briand 62000 Arras.

Le SNUipp-FSU 62 est aussi sur les réseaux sociaux !

Pour nous suivre et être informé-e rapidement des nouveautés, rejoignez-nous vite ! 😊



SNUipp-FSU
Pas-de-Calais



SNUipp-FSU
Pas-de-Calais



@leSNU62twitter



snuippfsu62



Fédération Syndicale Unitaire

